

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2021

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, BONNARD, Mmes DRELA, MONFORT, MM. TASSIN, BEURDELEY, PASTOT, Mmes VANDENBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, VANPEVENAGE, MM. PIAR, DROUET, DAMIEN, SERVAIS, DUBRENAT, IBRAN, BONNETON, CUELLE, LEFEVRE, POTET, BOURDON, JOLY, Mmes DAUMAS, FONTAINE, BALITOUT, FRETE, BACONNAIS, GRANDJEAN (arrivée à 19h00).

ETAIENT REPRESENTES : M. LETOFFE avait donné pouvoir à Mme FRETE, M. RICARD avait donné pouvoir à Mme DRELA.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JOLY Bernard.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 14 Décembre 2020.

Monsieur BONNARD aurait aimé que les montants évoqués lors du DOB pour les projets connexes du CSNE et les autres projets soient inscrits dans le compte rendu.

Monsieur DE SMET précise que les explications ont été intégrées dans le DOB qui a été envoyé à chaque Maire :

- *revoir le budget consacré au projet d'extension du musée, au vu des derniers éléments sur les possibilités qui s'offrent aujourd'hui, afin de dégager environ 500 000 € sur le budget initialement prévu,*
- *provisionner cette somme pour prendre en compte les futurs investissements des projets connexes liés à l'arrivée du Canal Seine Nord Europe (pistes cyclables notamment),*
- *envisager la création d'un budget dédié à un programme d'investissement culturel en lien avec la DRAC et portant sur la création d'œuvres d'art installées à l'échelle du territoire (sur une base de 20 000 € annuels).*

Ces demandes seront donc intégrées dans les prochains DOB et budgets de la CC2V.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I Administration Générale

① Assemblée

1.1 Fournitures scolaires : colis, cahiers de travaux dirigés et bons d'achat

Monsieur le Président propose de reconduire la dotation aux élèves du territoire scolarisés dans les collèges de THOUROTTE et de RIBECOURT-DRESLINCOURT d'un colis de

fournitures scolaires. Pour les élèves recevant une éducation spécialisée, ne pouvant être dispensée dans les deux collèges mais dans des sections spécialisées et pour les élèves domiciliés à VANDELICOURT, il propose de leur remettre un bon d'achat de 20 €.

Monsieur DE SMET revient sur la demande de Madame GRANDJEAN concernant la clé USB en lieu et place du TD et précise qu'une réflexion est en cours entre les deux établissements.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de reconduire cette dotation en 2021.

1.2 Prise de compétences « Mobilité »

Monsieur le Président rappelle que la Loi dite « LOM » vise à ce que l'ensemble du territoire national soit couvert par des autorités organisatrices de la mobilité (AOM). La loi laisse aux communautés de communes le choix de prendre ou non cette compétence.

Un calendrier a été fixé. Si les communautés de communes ne se sont pas dotées de la compétence au 1^{er} juillet 2021, ce sont les régions qui deviendront de plein droit AOM sur leur territoire. La CC2V devra avoir délibéré avant le 31 mars 2021.

Monsieur DE SMET rappelle qu'une conférence des maires sur cette compétence a été organisé quelques jours auparavant.

Il précise que l'ensemble de ces services de mobilité et d'accompagnement revêt un caractère facultatif. La prise de compétence ne signifie pas que la collectivité a l'obligation de mettre en place des actions. De plus, il n'y a aucune obligation à organiser un service de transport régulier. Enfin, prendre la compétence mobilité ne signifie pas prendre en charge les services organisés par la Région (transport scolaire) sur son territoire au moment du transfert de compétence. Ce transfert ne s'effectuera que si la communauté de communes en fait la demande.

Par ailleurs, si la CC2V ne prenait pas la compétence, il ne serait plus possible d'en demander le transfert à la Région, sauf en cas de :

- Nouvelle fusion de communautés de communes
- Création ou adhésion à un syndicat mixte doté de la compétence en matière de mobilité

L'accord des 16 communes est nécessaire.

Monsieur DUBRENAT demande si la CC2V aura une compensation pour la prise de compétence du transport scolaire.

Monsieur le Président rappelle que la CC2V ne souhaite, en aucun cas, reprendre la compétence du transport scolaire. Les coûts seraient beaucoup trop importants.

Madame DRELA demande si dans ce cadre on ne pourrait pas retrouver un Transport à la Demande (TAD) en subventionnant la société.

Il faudrait que des lignes de cars du Compiégnois et du Noyonnais puissent desservir le territoire de la CC2V. Monsieur MARINI n'est pas fermé à cette demande.

Monsieur DE SMET rappelle que toutes ces questions seront discutées dès l'instant où la CC2V aura pris la compétence mobilité.

② Ressources humaines

2.1 Modification du tableau des emplois

Monsieur le Président propose d'actualiser le tableau des effectifs.

Il explique notamment que la directrice financière qui était mise à disposition par la ville de Thourotte fait désormais partie des effectifs de la CC2V. Monsieur COLLAY, en disponibilité, a repris ses fonctions au sein de la CC2V. Enfin, suite au départ de Madame LEON, il a fallu recruter au service petite enfance.

Il est également précisé que les personnes mutualisées ont été intégrées dans le tableau des effectifs.

Monsieur BONNARD demande quel est le rôle de Monsieur DESMOULIN, chargé de mission.

Monsieur le Président explique qu'il a été recruté à 50%. Il est affecté à la direction générale et aide le directeur dans certaines études, écrit des notes juridiques et réglementaires, travaille sur le CSNE et le dossier des gens du voyage. Il étudie les textes de loi.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, la modification du tableau du personnel.

2.2 Signature d'une convention de mise à disposition de la Directrice Financière à hauteur de 20 % du temps de travail à l'Office de Tourisme

Monsieur le Président propose de mettre à disposition la Directrice Financière de la CC2V auprès de l'Office de Tourisme à hauteur de 20 % à compter du 15 février 2021 pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois, pour assurer la comptabilité.

Monsieur DE SMET rappelle que Madame DECORTE était mise à disposition jusqu'en décembre à l'Office de Tourisme pour assurer les fonctions de directrice par Intérim. Elle a souhaité mettre fin à ses fonctions mais reste dans l'accompagnement financier à l'Office de Tourisme.

Il est prévu que l'Office de Tourisme recrute prochainement un Directeur.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition énoncée ci-dessus.

③ Finances

3.1 Vote des taux

Monsieur le Président propose de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux en 2021, à savoir :

- Taxe d'habitation	6.84%
- Taxe foncière bâti	8.69%
- Taxe foncière non bâti	24.92%
- Cotisation foncière entreprises	7.31%

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition comme énoncé ci-dessus.

3.2 Budget Primitif 2021 - budget général

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur DE SMET pour l'explication du budget primitif 2021.

Le budget 2021 a été construit sur la base du fonctionnement des services dans un contexte qui serait proche de celui de 2019.

L'objectif est de pouvoir proposer, dès que la situation sanitaire le permettra, des services à la population en adéquation avec les besoins et nos missions.

Ce budget reprend les actions qui ont été présentées et adoptées lors du Débat d'Orientation Budgétaire de décembre 2020. Ainsi, on y trouve notamment :

- La poursuite de l'acquisition des terrains de la future zone d'activités des Deux Vallées à Longueil-Annel,
- Le lancement du concours d'architecte et les études pour la construction de la piscine intercommunale, notamment sur la géothermie,
- Le renforcement de notre programmation culturelle à travers deux nouveautés : mise en place d'animations estivales et lancement d'un projet artistique à l'échelle du territoire,
- La provision pour l'achat d'un terrain pour l'accueil des gens du voyage,
- L'acquisition des parcelles des carrières de Montigny à Machedmont,
- Le maintien des taux de fiscalité.

Il est proposé, comme les années précédentes, de présenter le budget de fonctionnement 2021 sans l'inscription des subventions d'équilibre aux budgets annexes et l'inscription à hauteur de 11% de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le budget d'investissement est équilibré par l'inscription d'un emprunt de 6 497 986 €.

Au moment de cette présentation, le résultat de clôture est estimé à 8 857 594 €. Lors de la première décision budgétaire modificative, il permettra :

- D'annuler l'emprunt à la section d'investissement de 6 497 986 €
- D'inscrire les subventions d'équilibre pour les BP annexes (Parc d'activités 815 442€, Pépinière 29 388 € et Bateau Promenade 77 660 €) soit 922 490 €
- D'inscrire la totalité de la dépense au SDIS : 789 070.00 €
- D'inscrire un montant de 88 440.00 € en virement de section à section
- De procurer un montant de 559 608 € de dépenses nouvelles en investissement.

En intégrant les subventions d'équilibre aux budgets annexes et en neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2021 augmenteront de 3.2 %.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- L'augmentation de la Taxe Générale sur les activités polluantes (TGAP),
- L'augmentation des dépenses liées à nos compétences dans le domaine de l'Eau,
- Les hausses des frais de personnel en lien avec des créations de postes (dératisation, responsable financier, responsable sécurité et prévention...),
- Le lancement de la démarche du Plan Paysage,

Enfin, concernant les recettes de fonctionnement, celles-ci connaissent une baisse de 3.74% pour l'année 2021. Cette baisse s'explique, notamment, par l'absence de participation de l'Office de Tourisme pour la mise à disposition du bateau promenade ou encore la baisse sur les reventes de matériaux issus du tri sélectif, la fin des contributions sur des programmes d'actions (musée territoire, étude ruissellement...).

Monsieur BONNARD informe l'assemblée que cette semaine un spectacle a eu lieu pour les scolaires et pense qu'il est nécessaire, à l'heure actuelle, de maintenir ces programmations.

Monsieur DAMIEN rappelle l'importance de créer rapidement la zone d'activités à Longueil-Annel pour pouvoir accueillir nos entreprises, la pépinière n'étant pas suffisante.

Monsieur DE SMET précise que tout le dossier vient d'être relancé et on espère être propriétaire des terrains pour la fin d'année.

Madame DRELA Informe l'assemblée qu'une personne à Cambronne les Ribécourt a construit un bâtiment pour accueillir des entreprises (ancienne scierie).

Monsieur DE SMET demande à Madame DRELA de faire remonter l'information à l'animateur économique, Monsieur FASSEH.

Arrivée de Madame GRANDJEAN à 19h00.

A titre d'information, ci-dessous, les subventions diverses attribuées pour l'année 2021 :

Comité Œuvres Sociales Personnel	26 125 €
FSE CES RIBECOURT	2 900.04 €
FSE CES THOUROTTE	3 214.19 €
UNSS CES RIBECOURT	1 105.01 €
UNSS CES THOUROTTE	1 183.29 €
Activités sport de haut niveau	10 000 €
Communes pour fêtes locales	18 400 €
Pardon de la Batellerie	4 000 €
MJC CAMBRONNE LES RIBECOURT	4 000€
Initiative Oise Est	19 555 €
Association les Mariniers	900 €

Madame DRELA demande si un bilan annuel est demandé aux associations pour l'attribution des subventions.

Pour exemple, la MJC a touché 4 000.00 € en 2020 mais n'a pas proposé de programmation en raison du COVID. Le bilan doit être mince.

Monsieur DE SMET va se renseigner.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de voter le budget 2021 du budget général.

3.3 Budget Primitif 2021 – Budget annexe pépinière d'entreprises

Monsieur DE SMET précise que les budgets annexes seront équilibrés grâce à la subvention du budget général dès le vote du compte administratif et de l'affectation des résultats.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de voter le budget 2021 du budget annexe de la pépinière d'entreprises.

3.4 Budget Primitif 2021 – budget annexe Parc d'activités des Deux Vallées

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de voter le budget 2021 du budget annexe du parc d'activités des Deux vallées.

3.5 Budget Primitif 2021 – budget annexe Bateau promenade

Monsieur DE SMET précise que le bateau devait partir à Conflans-Sainte-Honorine pour être révisé mais à cause des inondations le déplacement a été retardé.

Il devrait partir la semaine prochaine pour une durée d'une semaine.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de voter le budget 2021 du budget annexe du bateau promenade.

3.6 Budget Primitif 2021 – budget annexe SPANC

Monsieur TASSIN précise qu'il reste 11 maisons non raccordées dont les maisons forestières et un quartier de Chevincourt.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de voter le budget 2021 du budget annexe SPANC.

II Aménagement du territoire

1.1 Piscine Intercommunale

Monsieur PASTOT rappelle que le projet de piscine a été relancé depuis l'acquisition des parcelles de terrain.

Le 21 janvier 2021, un comité de pilotage a été organisé afin de déterminer les derniers points à prendre en compte pour le lancement du concours d'architecte d'ici fin février.

Il indique qu'en février 2019, le Conseil Communautaire avait validé la composition du jury de concours mais, à la suite des élections, nous devons délibérer de nouveau sur la constitution du jury.

Il est proposé que le jury soit composé du Président de la Communauté de Communes, des membres de la CAO permanente, du vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de deux personnes qualifiées du CAUE, d'une personne qualifiée de Pôlénergie et d'une personne qualifiée membre de l'ordre des architectes.

Il est proposé de valider cette composition et de fixer le barème des indemnités qui seront allouées :

- Une indemnité de participation aux personnalités indépendantes de 400 € maximum et le défraiement des frais de transport
- Une prime de 35 000 euros HT pour les candidats admis à concourir

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la composition du Jury de concours et le versement des indemnités de vacation aux personnalités indépendantes ayant une qualification particulière,

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

1.2 Demande de subvention pour la réalisation d'une étude de faisabilité géothermie dans le cadre du projet de piscine intercommunale

Monsieur PASTOT explique qu'une piscine consomme énormément d'énergie, notamment pour chauffer le bâtiment, l'eau des bassins... , c'est pourquoi, nous étudions

plusieurs sources d'approvisionnement énergétique telles que la géothermie et la biomasse.

Concernant la géothermie, il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité qui se décompose en deux phases :

- l'étude de faisabilité technico-économique estimée entre 5 000 et 8 000 € HT pour la 1ère phase
- un forage d'essai dont le coût sera compris entre 20 000 et 100 000 € HT selon que le sondage soit réalisé sur sonde ou sur nappe.

L'ADEME finance ces études à hauteur de 70%. Par conséquent, il est proposé de solliciter une subvention de l'ADEME à hauteur de 70% du montant HT de l'étude.

Le Conseil Communautaire sollicite, à l'unanimité, une subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation d'une étude de faisabilité géothermie pour la construction de la piscine. Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

III Développement économique

1.1 Prolongation de l'aide d'urgence aux entreprises du territoire

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du Conseil Communautaire du 15 juin 2020, la CC2V a voté la création d'une enveloppe de 100 000 € destinée à des aides aux entreprises du territoire. Elle se répartissait en deux volets : 50 000 € sous forme de subventions de secours et 50 000 € pour abonder un fonds de la région Hauts-de-France.

Le fonds régional a été arrêté faute d'accord entre la région et l'Etat sur la gestion des prêts accordés. En effet, l'Etat n'autorise pas les collectivités territoriales à confier la gestion de ce fonds à des structures extérieures non dotées d'un comptable public, pour recouvrer les prêts accordés à partir d'une dotation publique. En l'occurrence, Initiative Hauts de France.

Au 31 décembre 2020, le fonds destiné aux subventions de secours a, quant à lui, été utilisé à hauteur de 13 subventions attribuées, soit la somme de 13 000 €.

Le fonds n'ayant pas été entièrement utilisé, il est proposé de poursuivre l'octroi de ces aides jusqu'au 30 juin 2021 à hauteur des 37 000 € restants.

Pour cela, le Conseil Communautaire doit autoriser le Président à signer :

- la convention avec la Région HdF pour la délégation de compétence en matière d'aides aux entreprises,
- l'avenant avec Initiative Oise Est pour l'organisation des comités d'attribution des subventions de secours.

Pour rappel, Initiative Oise Est organise les comités d'attribution en contrepartie d'une subvention égale à 5% des aides accordées.

Monsieur DE SMET précise que cinq entreprises sont en attente de l'octroi de cette aide.

Le Conseil Communautaire autorise, Monsieur le Président à signer la Convention avec la Région Hauts de France.

Le Conseil Communautaire autorise, Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention avec Initiative Oise Est.

IV Tourisme

1.1 Cité des Bateliers : Tarifs évènementiels 2021

Madame BACONNAIS précise, comme chaque année, que la Cité des Bateliers souhaite participer en 2021 à des événements nationaux, régionaux et locaux (Nuit des musées, journées du patrimoine, Pardon de la batellerie...) et souhaite pour ces occasions faire bénéficier les visiteurs de tarifs spéciaux (la liste a été jointe à la convocation).

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'adopter les tarifs spéciaux évènementiels.

1.2 Cité des Bateliers : Vote de tarifs pour les animations

Madame BACONNAIS explique que deux nouvelles animations vont être organisées par la Cité des Bateliers :

- Un jeu Stevenson sous la forme d'une enquête
- L'animation du bac à sable augmenté proposée aux groupes, soit au sein du musée, soit en itinérance

et propose à l'assemblée de valider les tarifs proposés :

- 19 € par famille pour le jeu Stevenson
- 150 € par classe au musée et 180 € en itinérance pour l'animation sable augmenté

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, les tarifs pour les animations à la Cité comme énoncé ci-dessus.

1.3 Signature d'une convention de mise à disposition entre la CC2V et l'Office de Tourisme du bateau promenade

L'office de Tourisme du Pays Noyonnais en Vallées de l'Oise est seul habilité à commercialiser les produits touristiques du bateau l'Escapade.

C'est pourquoi, pour la saison 2021 qui ira du 15 mars au 31 octobre, il est proposé de conventionner avec l'Office de Tourisme sous la forme suivante :

- Mise à disposition du bateau avec son équipage et du quai par la CC2V,
- Versement des recettes perçues sur la vente des billets de croisières par l'office de tourisme à la CC2V aux tarifs votés par délibération du Conseil le 23 mars 2015

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition avec l'Office de Tourisme pour la commercialisation du bateau promenade

1.4 Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la CC2V et l'Office de Tourisme

Madame BACONNAIS précise que la présente convention définit les objectifs et missions confiés à l'Office de Tourisme :

- Accueil et information
- Promotion du territoire et animation du réseau de prestataires
- Communication
- Commercialisation
- Observation touristique
- Développement et ingénierie touristique

La subvention de fonctionnement est évaluée à 96 323 €.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens 2021 avec l'Office de Tourisme.

V Questions diverses

1/ Dératisation

Monsieur DE SMET souhaite faire un point d'étape. Les 16 communes ont fait l'objet d'un état des lieux. Au mois de mars, la mission « prévention » débutera.

Il rappelle que chaque commune doit désigner un référent. Il est important que le référent et la personne qui intervient avec l'agent CC2V soit la même.

Madame DRELA demande qui va récupérer les boîtes laissées par l'ancienne société. Monsieur DE SMET explique que c'est la société qui devrait les récupérer.

2/ Collecte des encombrants

Monsieur le Président rappelle que le ramassage des encombrants a été modifié à cause de personnes non responsables qui démontaient sur place et laissaient les trottoirs souillés de débris. Dorénavant, les usagers doivent appeler pour que l'on vienne ramasser leurs encombrants.

Monsieur TASSIN précise que ce nouveau dispositif fonctionne très bien au dire de Monsieur GURDEBEKE. Les délais sont courts. 60 interventions en quatre semaines (essentiellement du mobilier).

Monsieur DAMIEN dit que c'est normal que les personnes qui appellent soient satisfaites mais il pense aux autres.

Madame MONFORT explique que la commune a eu des remontées négatives des usagers sur le nouveau calendrier de ramassage.

Madame DRELA s'interroge sur les logements sociaux. Les locataires vident parfois leurs logements dans le local poubelle avant de partir.

Le Maire peut-il appeler GURDEBEKE pour qu'il vienne chercher les détritiques ?

Monsieur le Président répond que c'est au bailleur de s'en inquiéter. Les bailleurs ont d'ailleurs été informés de la démarche.

3/ Instruction des permis de construire

Monsieur DE SMET indique que certaines mairies renvoient les usagers vers le service instructeur de la CC2V pour les renseigner sur les autorisations d'urbanisme. Or, le rôle de Madame PONGE qui s'occupe de l'instruction des dossiers n'est pas de répondre à des demandes des habitants mais uniquement à celles des mairies pour des contraintes de temps. Le premier niveau d'information doit être réalisé en mairie. En revanche, pour les dossiers complexes, il est possible que l'élu prenne rendez-vous avec elle.

Séance levée à 20h30